



# Commission Départementale des Activités Sportives

## Section FEMININES

### Procès-Verbal n° 5

---

Réunion du : **Jeudi 14 Octobre 2021**

---

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

---

Référente C. Féminine : **Mme Lydie BASTIEN**

---

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

---

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**  
**M. YVES FRACHET**

---

#### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

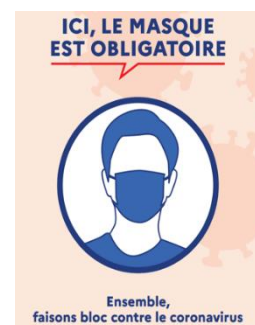
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Engagements

## INFORMATIONS

### **\* MODIFICATION D'HORAIRE**

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

**Les reports pour être acceptés par la commission devront :**

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

**La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.**

### **\* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

### **\* RAPPEL**

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.



## CORRESPONDANCES

**LORGUES** : Désidérata pour son équipe U15F souhaite jouer le Samedi.

**F.C LA SEYNE** : Souhaite engager une équipe U15F. La commission donne son avis favorable et l'intègre en Poule B, à la place de l'exempt

**J.S BEAUSSETANNE** : Souhaite engager une équipe U15F. La commission donne son avis favorable et l'intègre en Poule A, à la place de l'exempt

**A.S. MAXIMOISE** : Demande le report du match Séniors à 8 Poule C du 12/10/2021 c/ LORGUES au 21/11/2021. Refus de la commission l'absence d'un Educateur n'est pas un motif recevable pour un report.

**A.S. BRIGNOLES** : Demande le report du match U15F Poule B du 16.10.2021 c/ DRAGUIGNAN au 17.10.2021. Vu accord écrit du club adverse, la commission dit match à jouer le 17.10.2021.

**TOURVES** : Demande inscription d'une équipe U18F. pas de championnat U18F.

## CHAMPIONNATS

### CHAMPIONNAT JEUNES

Suite à l'intégration des équipes U15F du FC SEYNOIS Poule A et LE BEAUSSET Poule B.

De façon à ne pas changer la 1<sup>ère</sup> journée la commission dit match à jouer le 30.10.2021 pour SC TOULON c/ J.S LE BEAUSSET.....ST MAXIMIN c/ FC LA SEYNE

POULE A	POULE B
HYERES F.C 1	A.S LES VALLONS 1
T. PIVOTTE SERINETTE 1	F.C PUGETOIS 1
J.S. MOURILLONNAISE 1	A.S BRIGNOLAISE 1
U.S CADIERENNE 1	O.ST MAXIMIN 1
SIX-FOURS LE BRUSC FC 1	EFC FREJUS ST RAPHAEL 1
US CARQUEIRANNE LA CRAU 1	S.C DRAGUIGNAN 1
SPORTING CLUB TOULON 1	ET.S. LORGUAISE 1
J.S LE BEAUSSET	FC LA SEYNE



## REPORT DE MATCH

A jouer le 17 Octobre 2021

### U15F - Poule B

BRIGNOLES c/ DRAGUIGNAN du 16.10.2021 (54446.1)

## TRANSMIS EN C.S.R.

### Séniors F à 11

BRIGNOLES 1 / ASPTT HYERES 1 du 10.10.21 (53020.1)

### Séniors F à 8 – Poule B

PIGNANS / ST-MAXIMIN du 10.10.21 (53064.1)

## QUI PEUT JOUER ?

### Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées

Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

### Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

### Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

## DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le Dimanche

**ROQUEBRUNE** : Séniors à 8

Club souhaitant jouer le Samedi

**ROQUEBRUNE** : Féminine U15 à 8



## District du Var de Football



*Prochaine réunion*

*Jeudi 21 octobre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN

La Secrétaire : Huguette CARPENTIER